

RAPPORTS DIVERS PRESCRITS PAR LE CODE DES SOCIETES

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

1. Rapport sur l'émission d'actions nouvelles au cours de l'exercice précédent

Lors de l'année 2023, 439 nouvelles actions ont été émises pour un montant de 114.140 €. Il y a actuellement 23.619 actions qui composent le capital de la coopérative.

2. Rapport sur les apports en nature effectués

Il n'y a pas eu d'apports en nature effectués lors de cet exercice.

3. Rapport sur les demandes de démission intervenues

En 2023, 19 actionnaires ont démissionné et demandé un remboursement pour un total de 218 actions, soit un montant de 56.680 €.

- 184 actions seront remboursées avant le 30/06/2023.
- 34 actions ont été remboursées anticipativement, durant l'année 2023 selon les règles des Statuts de la coopérative et de son Règlement d'Ordre Intérieur.

Aucune demande de démission n'a été rejetée.

4. Rapport sur le nombre d'actions en circulation par classe

Il n'y a qu'un seul type d'actions. Il y a actuellement 23.619 actions en circulation.

5. Rapport sur les conflits d'intérêts survenus au CA (joindre les extraits du PV du CA)

Il n'y a pas eu de conflits d'intérêts survenus au CA en 2023.

6. Rapport sur les distributions (dividendes ou ristournes) ou remboursements d'actions proposés

Lors de l'Assemblée générale ayant eu lieu lors de l'année 2023, il a été proposé au coopérateur un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2022.

Le montant de 152.929,91 € a été distribué en dividende, 30% de ce montant a été versé à l'Administration pour le précompte mobilier.

Sur les parts démissionnaires payées en 2023, un bonus de 2.497,36€ a été distribué, soit 11,78€ par actions. La valeur bilantaire de la part a donc été évaluée au 31 décembre 2021 à 271,78€.

En 2022, 16 actionnaires ont démissionné et demandé un remboursement pour un total de 212 actions, soit un montant de 55.120 €.

- 89 actions ont été remboursées le 30/06/2023.
- 123 actions ont été remboursées anticipativement, durant l'année 2022, selon les règles des Statuts de la coopérative et de son Règlement d'Ordre Intérieur.

7. Rapport sur le financement par la coopérative de l'acquisition de parts par un tiers (ex. prêt de la coopérative à un tiers en vue de l'acquisition de parts)

Il n'y a pas eu de prêt souscrit par la coopérative à un tiers en vue de l'acquisition de parts en 2023.

8. Rapport en cas de sonnette d'alarme

À la vue du bilan de la coopérative, elle n'est pas tenue d'activer la sonnette d'alarme et de réaliser un rapport pour l'année 2023.